

N° 5503⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

P R O J E T D E L O I

**mettant en oeuvre la directive 2004/56/CE du Conseil du
21 avril 2004 concernant l'assistance mutuelle des auto-
rités compétentes des Etats membres dans le domaine
des impôts directs**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

**DEPECHE DU DIRECTEUR DE LA CHAMBRE DES METIERS
AU MINISTRE DES FINANCES**

(28.11.2005)

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 30 septembre 2005, vous avez bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet en cause, ne soulève, de la part de la Chambre des Métiers, pas d'observation particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour la Chambre des Métiers,

Paul ENSCH
Directeur

